



L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS

ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

***LA FACTURATION ELECTRONIQUE***

**13 FEVRIER 2026**

**IACE - LAC TUNIS**

**Tarif : 550 DT / HT**

(Pause-café et déjeuner)

(TVA 19 %)

**ANIMÉ PAR**

***Mme. Amel BEN SALEM***

***Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle  
des impôts - DGI***

 [www.ifbt.tn](http://www.ifbt.tn)

 (+216) 71 340 815

 [contact@ifbt.tn](mailto:contact@ifbt.tn)

## OBJECTIFS

- Maîtriser les concepts fondamentaux et les mécanismes de base en matière de facturation électronique.
- Contribuer au développement de la culture fiscale.
- Permettre aux participants une bonne maîtrise du champ d'application du contrôle routier.

## PUBLIC CIBLE

- Comptables, chefs comptables d'entreprise et responsables administratifs.
- Cadres de banques, des intermédiaires en bourse et des compagnies de leasing.
- Auditeurs internes et contrôleurs de gestion.
- Entrepreneurs et chefs d'entreprises.
- Professionnels indépendants de comptabilité et de gestions (comptables, conseiller en gestion etc...).
- Prestataires de services

## FORMATRICE

### **Mme. Amel BEN SALEM**

- Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle des impôts - DGI
- Ex représentante de la DGI au niveau du groupe de travail OCDE entant que Membre du groupe de travail au comité des affaires fiscales OCDE et Cheffe de file du groupe de travail chargé de la mise en place de la gestion des risques fiscaux
- Longue expérience de formation pour différents établissements financiers

# PROGRAMME - JOURNÉE DU 13 FEVRIER 2026

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cadre légal et Général ;</li><li>➤ Champ d'application avant la loi de finances 2026 ;</li><li>➤ Champ d'application après la loi de finances 2026 ;</li><li>➤ Définition de la facture sa forme et les mentions obligatoires et différence entre la facture électronique et la facture papier ;</li><li>➤ Caractéristique de la facture :<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablissement de la facture ;</li><li>• Réception et Archivage de la facture ;</li></ul></li><li>➤ Doctrine Fiscale :<ul style="list-style-type: none"><li>• Facture entre client et fournisseur résidents.</li><li>• Facture reçue d'un fournisseur non résident ;</li><li>• Facture pour un client non résident ;</li></ul></li></ul>
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'organisme autorisé pour la gestion du système automatisé de traitement des factures électroniques ;</li><li>➤ Notion de prestataires de services ;</li><li>➤ Procédure d'établissement de la facture électronique ;</li><li>➤ Caractéristique de la facture électronique ;</li><li>➤ Etablissement de la facture électronique ;</li><li>➤ Réception et Archivage de la facture électronique ;</li><li>➤ Aspect technique de la facture électronique ;</li><li>➤ Les infractions et sanctions du non établissement des factures.</li></ul>
14h30	Déjeuner